



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bureaux de poste : Paris

Question écrite n° 4775

Texte de la question

M Jean-Christophe Cambadélis attire l'attention de M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace sur la situation des services postaux dans le 19^e arrondissement de Paris. Plusieurs mouvements sociaux menés par les agents postaux du 19^e arrondissement ont fait ressortir les difficultés liées à l'augmentation du trafic postal durant ces dernières années. Ainsi, nombreux sont les quartiers mal desservis, importants sont les retards : cette situation pénalise fortement les particuliers et les entreprises. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir si des mesures concernant les effectifs en personnel et la modernisation des installations sont envisageables à court terme.

Texte de la réponse

Reponse. - La restructuration du 19^e arrondissement a posé de nombreux problèmes à la direction des postes de Paris : le développement rapide de plusieurs quartiers a déséquilibré l'organisation existante en multipliant les points de remise. Afin de remédier à cette situation, l'organisation du service de la distribution a été aménagée dans les secteurs considérés et les effectifs ont été renforcés de cinq agents. Par ailleurs, il est à signaler que le ministre, en prenant connaissance des comptes rendus d'audience des organisations professionnelles et de rapports du comité d'hygiène et de sécurité, a décidé d'avancer la date de transformation du bureau de Paris 19 Buttes-Chaumont. Des 1989 les crédits seront débloqués pour procéder aux études techniques et la concertation avec les personnels sera engagée. Les dispositions doivent être prises rapidement pour entreprendre les travaux en 1990. Cette reconstruction sera complétée par la réalisation en surelevation de logements destinés à de jeunes agents s'inscrivant dans le programme triennal de 1 500 logements sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Cambadélis Jean-Christophe](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4775

Rubrique : Postes et télécommunications

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3083